

# ANALYSER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

*Protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1)*

## POUR QUOI :

- / Répondre à une alerte par le CSE, la médecine du travail, l'inspection du travail...
- / Comprendre une ambiance délétère sans connaître objectivement les causes
- / Identifier les risques psychosociaux pour compléter le document unique (DU)
- / Initier une démarche de qualité de vie au travail par un diagnostic psychosocial
- / Avoir un état des lieux pour connaître l'état de motivation des équipes, et leurs éventuels « mal être » au travail
- / Identifier les leviers et les freins qui peuvent bloquer la mise en œuvre d'un changement

## MÉTHODE :

Notre évaluation des risques prend en compte toutes les dimensions psychologiques, socio-organisationnelles et économiques, et présente des résultats sans partis pris, avec des préconisations réalistes.

## NOUS VOUS PROPOSONS

- / Enquête quantitative ( par sondage anonyme)
- / Enquête qualitative par entretiens individuels
- / Observation sur site
- / Analyse ergonomique...

## NOTRE EXPÉRIENCE QUI APPORTE LA VALEUR AJOUTÉE

Depuis 20 ans, nous avons analysé des univers de travail très variés et nous gardons une ouverture d'esprit sur chacun des métiers rencontrés que ce soit dans l'industrie (aéronautique, médical, automobile, métallurgie.), les services (le négoce, informatique, finances), le tourisme, le bâtiment, le médico social, le sanitaire.. mais aussi sur les structures avec des gouvernances très différentes : PME, TPE, entreprise familiale, SCOP, fondations, associations, économie mixtes, syndicat professionnel ...

Nous sommes référencés  
par

